



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 9 février 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Louise Boudrias.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Audrey Bureau et Daniel Feeny, attachés politiques, M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Mario Aubé, Jean Boileau, Steven Boivin, Linda Brouillette, Daniel Champagne, Mike Duggan, Edmond Leclerc, François Léveillé et Steve Moran.

CE-2022-78

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 19 ET 26 JANVIER 2022 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 18 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 19 et 26 janvier 2022 ainsi que de la séance spéciale tenue le 18 janvier 2022 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2022-79

IDENTIFICATION DES EMPLACEMENTS ET NOMINATION AU COMITÉ DE SÉLECTION DES CANDIDATURES POUR LA CUISINE DE RUE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté le Règlement numéro 875-2021 visant une occupation du domaine public par des camions-cuisine afin de permettre la cuisine de rue sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE par ce règlement, le comité exécutif doit approuver le lancement d'un appel de propositions annuel pour trouver les exploitants de camions-cuisine ayant droit d'offrir leurs produits alimentaires sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE par ce règlement, le comité exécutif peut mandater, par résolution, toute autre personne pour assister le comité de sélection dans le cadre de ses travaux, suite de l'appel des propositions annuel;

CONSIDÉRANT QUE la présence de l'Association des restaurateurs de rues du Québec est un atout important au sein du comité de sélection des camions-cuisine;

CONSIDÉRANT QUE par ce règlement, le comité exécutif doit approuver les emplacements retenus à la suite des propositions des associations de gens d'affaires de Gatineau et de la consultation des divers services concernés selon les critères de sélection des emplacements qui constituent l'annexe du règlement et des enjeux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces emplacements feront partie intégrante de l'appel de propositions qui permettra aux restaurateurs de déposer un dossier de candidature à la Ville de Gatineau pour l'année 2021 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- le Service de l'urbanisme et du développement durable à procéder à l'appel de propositions 2022;
- madame Gaël Cerf, présidente de l'Association des restaurateurs de rue du Québec, à siéger sur le comité de sélection des candidatures;
- les emplacements des camions-cuisine retenus pour l'année 2022;
- au besoin, l'installation de signalisation requise dans le cadre de l'activité.

Adoptée

CE-2022-80

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD RIEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard Riel, dossier RS-21-444, comme illustré au plan numéro CRO-22-002 du 6 janvier 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Riel	Nord	À partir du boulevard de la Cité-des-Jeunes, sur une distance de 30 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-002 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-81

REJET - SOUMISSION 2021 SP 395 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSPECTION DES INSTALLATIONS PRIVÉES D'ÉVACUATION DES DRAINS DE FONDATION - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 26 octobre 2021, un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'ingénieurs-conseils afin de procéder à l'inspection des installations privées pour l'évacuation des eaux des drains de fondation des résidences des citoyens déposant une demande dans le cadre du « Programme d'aide financière pour le débranchement des drains de fondation » du réseau d'égout pseudo-domestique;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis de la seule soumission s'étant qualifiée dépassent largement les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2021 SP 395 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2022-82

SOUSSION 2021 SP 154 - SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE - RÉFECTION DE L'ENVELOPPE - CENTRE JULES-DESBIENS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Confluence Architecture, 885, boulevard de la Carrière, bureau 101, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, pour les services professionnels d'une firme d'architecture afin de planifier et produire l'ensemble des documents nécessaires en vue de son projet de réfection de l'enveloppe du Centre Jules-Desbiens et d'en assurer le suivi tout au long de sa réalisation, pour un montant total de 113 250,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 décembre 2021, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le contrat sera d'une durée de 3 ans et 10 mois.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2023 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14005-130-88766	103 412,69 \$	Honoraire professionnels - Édifices et électricité - 18-2056 Centre Jules-Desbiens
04-13493	4 925,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 912,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2022.

Adoptée

CE-2022-83

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE LABELLE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Labelle, dossier RS-21-393, comme illustré au plan numéro CRO-21-699 du 14 décembre 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Labelle	Ouest	De la rue Bourque, sur une distance de 33 m vers le nord	2 heures entre 7 h et 18 h du lundi au vendredi
Labelle	Est	De la rue Sainte-Marie à la rue Fontaine	2 heures entre 7 h et 18 h du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-699 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-84

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE MUTCHMORE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-MARIE - LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Mutchmore, dossier RS-21-435, comme illustré au plan numéro CRO-21-705 du 14 décembre 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Mutchmore	Ouest	De la rue René-Marengère, sur une distance de 15 m vers le nord	Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-705 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-85

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE FONTAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-MARIE - LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Fontaine, dossier RS-21-443, comme illustré au plan numéro CRO-22-001 du 5 janvier 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

Rue	Côté	Endroit	En vigueur
Fontaine	Sud	À partir de la rue Fortier, sur une distance de 79 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-001 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-86

SOUSSION 2021 SP 311A - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - 2, RUE DE LORIMIER - RESTAURATION DU BÂTIMENT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Confluence Architecture, 885, boulevard de la Carrière, bureau 101, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, pour les services professionnels en architecture pour la restauration du bâtiment du 2, rue de Lorimier, sur la base des prix forfaitaires inscrits à l'offre de prix pour un montant total de 246 621,38 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 décembre 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19022-003-88767	225 198,19 \$	Décontamination de la Fonderie - 18-2025 - 2, rue Lorimier
04-13493	10 725,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 698,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2022.

Adoptée

CE-2022-87

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - QDI INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PISTE MULTIFONCTIONNELLE DE L'AVENUE LÉPINE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-482 du 9 juin 2021, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils QDI inc. un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier du projet de la piste multifonctionnelle de l'avenue Lépine, pour un montant total approximatif de 140 714,91 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme QDI inc, a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 18 833,99 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'activités de conception additionnelle;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 18 833,99 \$ incluant les taxes, à la firme QDI inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de la piste multifonctionnelle de l'avenue Lépine.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 159 548,90 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30852-013-88768	17 197,94 \$	Construction et amélioration du réseau cyclable - 19-3070 - Piste de l'avenue Lépine
04-13493	819,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	817,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2022.

Adoptée

CE-2022-88

OPTION DE RENOUVELLEMENT - 2020 SP 023 - TRANSPORT ET DISPOSITION DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjudger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-200	---	Triumvirate Environmental (Canada) inc.	2020 SP 023 - Transport et disposition de résidus domestiques dangereux	212 146,22 \$	15 mai 2022 au 13 mai 2023	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 février 2020.

Les prix unitaires seront révisés à la date d'anniversaire du contrat, le tout basé sur l'IPC.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT (TAXES INCLUSES)	DESCRIPTION
02-45312-449	212 146,22 \$	Dépenses - Résidus Domestiques Dangereux et Écocentres - Autres collectes

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2023 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2022.

Adoptée

CE-2022-89

RÉSILIATION DE CONTRAT - 2019 SP 387 - INSPECTION ET ANALYSE DE BORNES D'INCENDIE 2020-2021 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-175 du 18 mars 2020, octroyait un contrat à la firme Nordikeau pour le service d'inspection et analyse de bornes d'incendie 2020-2021 pour un montant total approximatif de 181 603,01 \$ incluant les taxes, pour une période de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE depuis la deuxième année du contrat, les exigences du contrat ne sont pas respectées;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur n'a pas su démontrer sa capacité à remplir les obligations découlant du contrat malgré des avis de défaut d'exécution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat avec la firme Nordikeau pour le service d'inspection et analyse de bornes d'incendie 2020-2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2022.

Adoptée

CE-2022-90

SOUMISSION 2021 SP 205 - LOCATION DE CAMIONS LOURDS SANS OPÉRATEUR - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des travaux publics, à procéder à la location de camions nécessaires, en tenant compte des taux soumis ainsi que de la disponibilité, conformément aux soumissions reçues, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Le contrat sera en vigueur à compter du moment de l'adjudication et pour une durée de trois ans.

Les tarifs seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, que ce comité autorise les divers services à procéder à la location de camions lourds selon les besoins réels, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2023 à 2025, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

CE-2022-91

SOUSSION 2022 SP 012 - LOCATION DE VÉHICULES LÉGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour le service de location de véhicules des sections A à E, G et L, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 6 janvier 2022, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- **Les sections A, B et C**
La firme Budget Auto inc., 850, rue Jean-Paul Laframboise, Dorval, Québec, H9P 0A7, pour un montant approximatif de 747 015,58 \$ incluant les taxes;
- **Les sections D, E et G**
La firme Location Sauvageau inc., 521, côte Joyeuse, Saint-Raymond, Québec, G3L 4A9, pour un montant approximatif de 71 105,15 \$ incluant les taxes;
- **La section L**
La firme La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada, 2300, Stevenage Drive, Ottawa, Ontario, K1G 3W3, pour un montant approximatif de 52 126,79 \$ incluant les taxes.

Portant ainsi un cumulatif pour l'ensemble des contrats à 870 247,52 \$ incluant les taxes.

Le contrat prendra effet le 1^{er} mars 2022 et se terminera le 28 février 2023.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2022.

Adoptée

CE-2022-92

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-24 - 12 460,81 \$ - PÉRIODE DU 27 JUIN AU 3 JUILLET 2021, B-25 - 131 893,99 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 JUILLET 2021, B-26 - 333 244,94 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 24 JUILLET 2021, B-27 - 110 071,05 \$ - PÉRIODE DU 25 AU 31 JUILLET 2021

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-24 au montant de 12 460,81 \$ pour la période du 27 juin au 3 juillet 2021, B-25 au montant de 131 893,99 \$ pour la période du 4 au 10 juillet 2021, B-26 au montant de 333 244,94 \$ pour la période du 11 au 24 juillet 2021 et B-27 au montant de 110 071,05 \$ pour la période du 25 au 31 juillet 2021.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2022.

Adoptée

CE-2022-93

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-28 - 138 389,65 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 AOÛT 2021, B-29 - 195 337,35 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 AOÛT 2021, B-30 - 179 399,95 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 AOÛT 2021, B-31 - 71 961,01 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 AOÛT 2021

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-28 au montant de 138 389,65 \$ pour la période du 1^{er} au 7 août 2021, B-29 au montant de 195 337,35 \$ pour la période du 8 au 14 août 2021, B-30 au montant de 179 399,95 \$ pour la période du 15 au 21 août 2021 et B-31 au montant de 71 961,01 \$ pour la période du 22 au 28 août 2021.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2022.

Adoptée

CE-2022-94

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-04 POUR UN MONTANT TOTAL DE 193 357,29 \$ POUR LA PÉRIODE DU 20 AU 26 JANVIER 2022

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-04 d'un montant de 193 357,29 \$ pour la période du 20 au 26 janvier 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2022.

Adoptée

CE-2022-95

CONVENTION DE DONATION - FONDS D'ARCHIVES PRIVÉES - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les archives* (LRQ, c. A-21.1), les villes peuvent acquérir des fonds d'archives privées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'une Politique municipale d'acquisition des archives privées (PO-002) adoptée par le conseil municipal le 15 avril 2003 par sa résolution numéro CM-2003-436;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé une convention de donation le 18 août 2015 pour acquérir le fonds d'archives de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE des documents du Conseil régional de développement de l'Outaouais (1966-2004) ont été trouvés dans le fonds d'archives de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le fonds d'archives du Conseil régional de développement de l'Outaouais est conservé par les Archives nationales du Québec à Gatineau de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Politique d'acquisition des archives privées de la Ville de Gatineau permet à la Ville de réévaluer et transférer à un autre organisme de la région des documents qui ne relèvent pas de son champ d'intervention;

CONSIDÉRANT QU'une convention de donation doit être signée pour transférer la propriété des documents du Conseil régional de développement de l'Outaouais à Bibliothèque et Archives nationales du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adopte la convention de donation de documents d'archives, entre la Ville de Gatineau et Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer la convention de donation entre la Ville de Gatineau et Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adoptée

CE-2022-96

SOUSSION 2021 SP 452 - SERVICES DE CAPTATION ET DE TÉLÉDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - SERVICES DES COMMUNICATIONS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Vidéotron ltée, 612, rue Saint-Jacques, 5^e étage Nord, Montréal, Québec, H3C 4M8, pour les services de captation et de télédiffusion des séances du conseil municipal, pour un montant total pour un an de 86 231,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 décembre 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année, avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une année aux mêmes conditions et sans ajustement de prix, ce qui porterait le total du contrat à 172 462,50 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19510-514-88769	78 740,62 \$	Communications - Location d'équipements informatiques
04-13493	3 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 740,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget de l'année 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2022.

Adoptée

CE-2022-97*

PROTOCOLE D'ENTENTE SPÉCIFIQUE - SUBVENTION DE 10 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DE LA FORÊT - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

CONSIDÉRANT QUE l'école de la Forêt prévoit des travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école de la Forêt relève du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école de la Forêt, par l'entremise du directeur de l'école, a fait une demande de subvention à monsieur Gilles Chagnon, conseiller du district électoral de Lucerne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par le biais du conseiller du district électoral de Lucerne, représenté par monsieur Gilles Chagnon, désire contribuer financièrement à même le fonds discrétionnaire au projet d'aménagement de la cour de l'école de la Forêt :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser une subvention de 10 000 \$ au Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour soutenir le projet d'aménagement de la cour de l'école de la Forêt provenant du budget aménagement de quartier du conseiller Gilles Chagnon, district électoral de Lucerne;
- d'approuver la signature du protocole d'entente à intervenir entre le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau pour l'aménagement de structures de jeux et d'une classe en nature à l'école de la Forêt;
- d'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente entre le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de madame Nadine Peterson, directrice générale, au 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19510-514	10 000 \$	Communications – Location d'équipements informatiques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2022.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2022-98

SOUSSION 2020 SP 363 - RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE ST-ÉTIENNE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tisseur inc., 1900, rue des Mélèzes, Sainte-Adèle, Québec, J8B 2J6, pour les travaux de réfection du poste de pompage St-Étienne, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 11 343 530,08 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 octobre 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2022.

Adoptée

CE-2022-99

PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL POUR MONSIEUR MIKAEL LEROUX À TITRE DE DIRECTEUR TERRITORIAL ADJOINT DES CENTRES DE SERVICES DE GATINEAU, BUCKINGHAM ET MASSON-ANGERS POUR UNE PÉRIODE DE QUATRE MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 41 949 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de directeur territorial adjoint pour une période de quatre mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Mikael Leroux à titre de directeur territorial adjoint, du centre de Services de Gatineau, Buckingham et Masson-Angers pour une période de quatre mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2022.

Adoptée

CE-2022-100

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 107750

CONSIDÉRANT QUE l'employé 107750 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 7 novembre 2005 en tant qu'agent au Service de police;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 107750 est absent de façon continue depuis le 27 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 107750 est dans l'impossibilité d'offrir une prestation de travail et que sa non-collaboration empêche toute possibilité d'accommodement, la Ville de Gatineau n'a d'autres choix que de mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 107750 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 107750.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif